

FRANÇÉS. SEGUNDO EJERCICIO. PARTE A. TRADUCCIÓN DIRECTA ESCRITO.

PRUEBAS SELECTIVAS PARA INGRESO EN LA ESCALA DE TÉCNICOS FACULTATIVOS SUPERIORES DE ORGANISMOS AUTÓNOMOS DEL MINISTERIO DE MEDIO AMBIENTE CONVOCADAS POR RESOLUCIÓN DE 17 DE OCTUBRE DE 2016.

La culture et la créativité sont au coeur du projet européen. La culture façonne notre identité, nos aspirations ainsi que notre relation aux autres et au monde. Elle façonne également les paysages et les endroits où nous vivons ainsi que nos modes de vie.

L'évolution rapide des technologies constitue à la fois une chance et un défi pour les secteurs de la culture et de la création en Europe. L'Union européenne (UE) soutient l'ensemble des intervenants, depuis les collectivités locales qui célèbrent leur patrimoine culturel aux producteurs de cinéma reconnus, afin de permettre à tous de s'exprimer.

Les défis sont de taille. La diversité culturelle constitue un véritable atout pour l'UE, mais les disparités linguistiques et culturelles fragmentent le marché. La crise économique mondiale fait de plus en plus ressentir ses effets sur l'accès au financement dans le secteur de la création. Les nouvelles technologies numériques ont beaucoup fait évoluer les méthodes de distribution, et les supports traditionnels ont cédé la place aux disques durs, mais il est difficile de mettre en place des modèles d'activité durables.

Les secteurs de la culture et de la création contribuent à la croissance économique, à l'emploi, à l'innovation et à la cohésion sociale.

Ces secteurs représentent près de 4,5 % du produit intérieur brut (PIB) européen et quelque 3,8 % de la main-d'oeuvre de l'UE (8,5 millions de personnes). En outre, les secteurs européens de la culture et de la création ont su résister beaucoup mieux que d'autres en période de crise économique et participent à l'innovation, au développement des compétences et à la réhabilitation urbaine, tout en ayant une incidence positive sur d'autres secteurs tels que le tourisme et les technologies de l'information et de la communication.

Chaque pays de l'Union européenne traite comme il l'entend les questions liées à la culture et à la politique audiovisuelle. L'action de l'UE vient en complément et y ajoute une nouvelle dimension.

Les informations recueillies à l'échelle de l'UE peuvent servir à soutenir les politiques nationales ou à partager des exemples de bonnes pratiques. Des mécanismes particuliers de coopération entre les États membres ont été définis à cet égard.

L'UE va investir 1,46 milliard d'euros au cours de la période 2014-2020 dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel par le biais du programme «Europe créative», qui remplace les programmes Culture, MEDIA et MEDIA Mundus. Cela représente une augmentation de 9 % par rapport aux enveloppes budgétaires précédentes.

Le programme «Europe créative» vise à renforcer notre patrimoine culturel commun en soutenant des projets culturels transfrontaliers tels que des actions, des plateformes et des réseaux de coopération, ainsi que des projets de traduction littéraire. «Europe créative» vient également compléter les financements nationaux afin de renforcer le cinéma européen, d'améliorer la circulation des nouveaux films et de rendre le secteur de l'audiovisuel plus compétitif. La création d'un marché unique de l'audiovisuel et la mise en place d'un programme visant à rendre l'internet plus sûr pour les enfants montrent comment une approche européenne peut permettre d'aller plus loin que des politiques nationales.

De nombreuses régions et villes constatent que les secteurs de la culture et de la création contribuent à leur compétitivité économique et à la création d'emplois.

FRANCÉS. SEGUNDO EJERCICIO. PARTE B.

PRUEBAS SELECTIVAS PARA INGRESO EN LA ESCALA DE TÉCNICOS FACULTATIVOS SUPERIORES DE ORGANISMOS AUTÓNOMOS DEL MINISTERIO DE MEDIO AMBIENTE CONVOCADAS POR RESOLUCIÓN DE 17 DE OCTUBRE DE 2016.

(TEXTO PARA LECTURA POR ESPECIALISTA)

La solidarité au coeur de la construction européenne

L'Union européenne (UE) et ses États membres sont les premiers donateurs mondiaux d'aide publique au développement (APD). Ensemble, ils ont fourni une aide d'un montant de 56,5 milliards d'euros en 2013, ce qui correspond à 52 % du montant total de l'APD octroyée au cours de cette année. L'UE est présente dans 140 pays; elle possède une grande expertise et une crédibilité et une neutralité uniques dans les domaines des droits de l'homme, des missions d'observation électorale, de la gouvernance et de la résolution de crises. Les programmes de l'UE s'étendent sur plusieurs années, mobilisant une aide à long terme et prévisible. Il s'agit de deux conditions essentielles à l'intégration de la durabilité dans les politiques de développement. L'UE joue un rôle dans la coordination des actions des différents donateurs. Grâce à sa dimension supranationale, elle peut fixer des objectifs communs ambitieux et élaborer des solutions complètes afin de relever les défis mondiaux liés au développement. Dans le contexte économique actuel, il est plus important que jamais d'éviter les doubles emplois. Enfin, l'UE dispose de la masse critique nécessaire pour relever les défis mondiaux.

Les activités de l'UE liées au développement sont coordonnées avec ses actions dans d'autres domaines, tels que l'aide humanitaire, l'environnement, la sécurité et la politique commerciale.

La coopération au développement fait partie du processus d'intégration européenne depuis le début. Le traité de Rome (1957) a permis la création du Fonds européen de développement afin d'aider les colonies et les territoires d'outre-mer. Lorsque la décolonisation a commencé au début des années 60, les États membres ont accepté de partager une partie des coûts engagés pour soutenir leurs anciennes colonies à la suite de leur indépendance. Cette politique a été progressivement étendue à de plus en plus de pays en développement en Asie, en Amérique latine et dans les pays voisins de l'UE.

L'année 2000 a vu la signature de l'ambitieux accord de Cotonou entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Cet accord d'aide et de commerce, le partenariat le plus abouti entre les pays ACP et l'UE, a été conclu pour une période de 20 ans. Son objectif est d'oeuvrer ensemble à l'éradication de la pauvreté et à l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale.

Des instruments financiers supplémentaires, tels que l'instrument de coopération au développement et l'instrument européen de voisinage, permettent à l'UE de poursuivre son action dans d'autres régions du monde.

De plus, en 2000, l'UE s'est engagée à soutenir les objectifs du millénaire pour le développement définis par les Nations unies afin de réduire l'extrême pauvreté d'ici à 2015.